



Le 17 octobre 2008

**Par courrier électronique**

M<sup>e</sup> Jacinte Lafontaine  
Directrice, Affaires juridiques Distribution  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :            Rapport annuel 2007 du Distributeur en vertu de l'article 75 de la  
                         Loi sur la Régie de l'énergie**

---

Chère consoeur,

La Régie a complété l'examen du rapport annuel du Distributeur déposé le 16 mai 2008 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et ce, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

La Régie considère que le dossier est conforme à l'exigence prévue à l'article 75 de la Loi de même qu'aux exigences des décisions pertinentes.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/cb